



DEMANDE D'ALLEGEMENT DE FORMATION MF2 DEJEPS

Les titulaires d'une qualification « Enseignant niveau 4 » DEJEPS mention Plongée subaquatique obtenu avant le 31/12/2017 (ou arrêté 2012) ou DEJEPS mention activité plongée subaquatique (depuis le 1er/01/2018 ou arrêté 2017) avec certificat complémentaire "plongée profonde et tutorat", obtenu de façon pleine et entière (sans équivalence ou dispositif similaire) issue de l'École Française de Plongée, peuvent demander un allègement de formation afin d'obtenir le brevet FSGT de Moniteur Fédéral 2^{ème} degré.

Toute demande s'effectue par le formulaire ci-dessous renseigné et envoyé à equivalence@plongee.fsgt.org

La demande d'allègement de formation doit en outre être obligatoirement signée :

- **par le président de son club, qui valide ainsi l'implication du candidat au sein de l'entité affiliée à la FSGT,**
- **et par un tuteur MF2 FSGT qui atteste ainsi de la compétence pédagogique de formateur de cadres et de la connaissance et maîtrise des cursus FSGT du candidat.**

La décision de la commission Formation/Équivalence est rendue par mail au demandeur et président de son club. Il appartient ensuite au candidat de s'inscrire sur un stage fédéral et de transmettre la décision de la commission au président de jury.

Notons que les candidats devront, par ailleurs, répondre à l'ensemble des autres prérequis du Manuel du Moniteur FSGT.



DEMANDE ALLEGEMENT FORMATION MF2

Nom : Prénom :
Mail : N° licence FSGT :
Club :
Nom du président : Mail président :
Nom tuteur MF2 FSGT : Mail tuteur :

Titulaire de la qualification depuis le , certifie répondre aux prérequis demandés et sollicite le groupe Equivalence de la commission formation FSGT pour des allègements de formation dans le cursus Moniteur fédéral 2^{ème} degré.

Date :

Signature du demandeur : Signature du président du club : Signature du tuteur MF2 FSGT:

DECISION DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

Le candidat est dispensé de :

- Des épreuves Descendre et test de lucidité à 50m (5), Assistance à 50 m (6), Acte d'enseignement à 50m (7) et Connaissances d'appui (16)
- De l'épreuve technique Mannequin MF2

Référence de la décision à joindre au dossier pour le stage fédéral :

Date : Nombre de dispense accordée :

Pour la commission Formation – Équivalence (noms et signatures) :